

COOPERATION : SIGNATURE DE L' ACCORD DE SAMOA

Ce mercredi 22 novembre 2023, **S.E Mr Thérance NTAHIRAJA**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne a procédé à la signature de l'Accord de Samoa.



Il s'agit d'un nouvel Accord de coopération entre l'organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (**OEACP**) et l'Union Européenne (**UE**) qui succède l'Accord de Cotonou. C'est un nouveau cadre juridique pour servir les relations entre l'OEACP et l'UE.

Cet accord couvre les domaines prioritaires tels que : **droits de l'homme, démocratie et gouvernance, paix et sécurité, développement humain et social, croissance et développement économiques inclusifs et durables, durabilité environnementale et changement climatique et migrations et mobilité.**

Signalons en outre que cet accord a été initialement signé le 15 novembre 2023 à Apia, Capitale de l'**Etat Indépendant de Samoa**, dans la région du Pacifique. Cet Accord a été signé le 22 novembre 2023 à Bruxelles, dans les enceintes du Secrétariat de l'OEACP par Leurs Excellences les Ambassadeurs représentant les pays suivants : Burundi, République Centre Africaine, Grenade, Niger et Saint Kitts et Nevis.



Photo de famille à près la signature de l'Accord

